YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2000

DELIBERATION N° 2000/05/757

OBJET : Dispositif « Nouveaux Services - Emplois Jeunes » : création d'un poste de « Chef de Projet / Coordinateur Politique de la Ville ».

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes,

VU le décret n° 97-954 du 17 octobre 1997, pris pour l'application de la loi précitée,

CONSIDERANT que le poste sera confié à un jeune de 18 à 26 ans dans le cadre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes »,

CONSIDERANT l'émergence de nouveaux besoins et services à satisfaire sur la Commune d'Yerres, du fait des nouvelles prérogatives relatives à la Politique de la Ville,

CONSIDERANT qu'il convient ainsi de créer 1 poste de « Chef de Projet / Coordinateur Politique de la Ville,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire,

A voté à la majorité des voix (4 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN et M. GAUTHIER),

DECIDE d'autoriser la création d'un emploi de « Chef de Projet / Coordinateur Politique de la Ville » dans le cadre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes »,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer les conventions ou avenants ainsi que tout document administratif et comptable se rapportant à la création des emplois précités,

DIT que la Ville d'Yerres pourra solliciter l'aide du Conseil Général de l'Essonne et du Conseil Régional d'Ile de France conformément aux modalités arrêtées par ces derniers,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget de la Commune,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CEDEX - TÉL : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSO

Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
- 5 JUIN 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES 91 (Esso

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 5 juin 2000 et de la publication le 6 juin 2000
Le Maire,

405